

Plan d'action pour la session H-13**Proposition sur le Sommet de l'éducation**

- ✓ **Considérant** l'attitude paternaliste du ministre de l'éducation pendant l'ensemble du processus du Sommet sur l'enseignement supérieur, et plus particulièrement lors de sa réponse à l'ultimatum lancé par l'ASSÉ portant sur la présence de débat sur la gratuité scolaire comme étant une solution réalisable au Québec;
- ✓ **Considérant** qu'il ne faut pas réduire le plus important mouvement de contestation étudiante de l'histoire du Québec et de révolte populaire de près de 7 mois à une consultation bidon et où les cartes sont déjà jouées;
- ✓ **Considérant** que l'indexation n'est pas une solution viable pour financer l'éducation, et qu'elle concrétise la marchandisation de l'éducation que nous dénonçons depuis plusieurs années déjà;
- ✓ **Considérant** que l'assurance-qualité se base sur une définition biaisée et antihumaniste de l'éducation;
- ✓ **Considérant** que les résultats du Sommet risquent fort d'aller dans cette direction;
 - ❖ **Que l'AGECVM** se méfie profondément du Sommet de l'éducation;
 - ❖ **Que l'AGECVM** considère ce Sommet comme une consultation dont l'unique but est de légitimer une hausse des frais de scolarité et d'écartier la possibilité de la gratuité scolaire;
 - ❖ **Que l'AGECVM** se positionne contre l'indexation des frais de scolarité au taux d'inflation;
 - ❖ **Que l'AGECVM** tienne une campagne d'information sur les enjeux reliés au Sommet de l'éducation;
 - ❖ **Que l'AGECVM** invite ses membres à participer à la manifestation nationale contre le sommet de l'éducation du 26 février;
 - ❖ **Qu'en se sens, l'AGECVM** tienne une Assemblée générale de grève limitée le mardi 19 février [heure, lieu] dans le but de faire permettre une forte mobilisation tout au long de la tenue du Sommet.

Proposition sur la brutalité policière

- ✓ **Considérant** nos nombreux mandats dénonçant la brutalité policière;
- ✓ **Considérant** note appui répété à la Coalition opposée à brutalité policière et notre participation annuel à manifestation organisé par le COBP les 15 mars;
 - ❖ **Que l'AGECVM** appelle les membres et les autres associations étudiantes à participer à la manifestation du mois prochain pour dénoncer la répression que la population ont vécu durant la grève mais aussi celle vécue quotidiennement par une partie importante de la population;
 - ❖ **Que l'AGECVM** s'engage à apporter un soutien moral et financier, dans la mesure de ses moyens, aux personnes victimes de brutalité policière lors de cette manifestation.

Proposition sur le 1er mai anticapitaliste

- ✓ **Considérant** que le capitalisme c'est la gangrène;
- ✓ **Considérant** nos nombreux mandats anticapitalistes;
- ✓ **Considérant** note appui répété aux luttes anticapitalistes de partout à travers le monde;
 - ❖ **Que l'AGECVM** appelle les membres et les autres associations étudiantes à participer massivement à la manifestation du 1er mai prochain pour dénoncer les dérives du système capitaliste;

Proposition sur la semaine de la citoyenneté

- ✓ **Considérant** que cette année la semaine de la citoyenneté portera sur la grève étudiante du printemps dernier;
- ✓ **Considérant** que l'AGECVM est directement concernée par le thème de la semaine de la citoyenneté;
- ✓ **Considérant** que le comité chargé de son organisation désire collaborer avec l'association étudiante et que cette collaboration pourrait permettre une plus grande diversité d'opinion lors des activités qui y sont prévues ;
 - ❖ **Que l'AGECVM** contribue à l'élaboration de la semaine de la citoyenneté.
 - ❖ **Que l'AGECVM** invite tous les membres à y participer et qu'elle tienne une campagne de mobilisation en ce sens.

Nouveaux mandats

Proposition sur la répression politique et policière

- **Attendu** nos nombreux mandats contre la répression policière;
- **Attendu** nos mandats privilégiant les manifestations comme moyen d'action et d'expression;
- ✓ **Considérant** l'article 500.1 du code de la sécurité routière adoptée en 2000 qui se lit comme suit:

« Nul ne peut, au cours d'une action concertée destinée à entraver de quelque manière la circulation des véhicules routiers sur un chemin public, en occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'emprise ou les abords ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin.

[...] Le présent article ne s'applique pas lors de défilés ou d'autres manifestations préalablement autorisées par la personne responsable de l'entretien du chemin public à la condition que le chemin utilisé soit fermé à la circulation ou sous contrôle d'un corps de police. »
- **Attendu** que cet article a été utilisé massivement lors de la grève du printemps dernier pour réprimer les manifestations et que son existence met en danger le droit à la manifestation et facilite la mise en place de politiques répressives et antidémocratiques comme la loi 12 adoptée par les libéraux;
 - ❖ **Que l'AGECVM** s'oppose farouchement à ce règlement.
 - ❖ **Que l'AGECVM** appui toute initiative visant à la contester et participe aux moyens d'actions s'opposant à ce règlement.